

## HELP

---

Par Profil supprimé Postée le 11/11/2016 12:38

Bonjour

Mon mari souhaite se faire aider pour son addictogie a l'alcool.

Il est allé pour un RV à l'hôpital Fernand Vidal mais il a fallu qu'il y aille 3 fois car personne ne le rappelait.

Il a enfin obtenu un RV mais pas avant le 26/12.

Il est aussi allé dans un centre dans le 18ème mais qui ne l'a jamais appelé.

Il était prêt à faire une cure mais étant à pôle emploi (il a 61 ans) ça n'est pas simple.

Bref il n'en peut plus et à besoin d'être aider rapidement. Comment faire ?

Merci

---

### Mise en ligne le 14/11/2016

Bonjour,

Le plus important dans une démarche de soin est que le patient veuille lui-même s'en sortir et c'est visiblement le cas de votre mari. Votre soutien reste important.

Votre mari semble avoir cumulé beaucoup de difficultés dans ses recherches. C'est surprenant mais il peut arriver qu'il y ait des dysfonctionnements dans le dispositif de prise en charge liés à la dure réalité de l'offre de soins dépassée par la demande. Toujours est-il que l'aide reste présente et efficace même si elle peut tarder, quelques fois, à se mettre en place. Il s'agit de ne pas se décourager et d'être patient. Rien ne vous interdit de multiplier les demandes de prise en charge dans plusieurs centres. Vous trouverez en bas de page notre lien des adresses utiles vous ouvrant sur la page de tous les centres situés dans votre département et même au delà.

Que l'on soit demandeur d'emploi ou déjà employé cela ne s'oppose pas aux soins qui sont indispensables et viennent avant le travail. Pour travailler il faut être en possession de toute son aptitude et nous ne croyons pas que ça soit, véritablement, le cas d'une personne sujette à la dépendance alcoolique. Si l'aide est disponible, il aura à faire le choix entre une hospitalisation pour les besoins de son sevrage ou une prise en charge en ambulatoire. Si l'hospitalisation était nécessaire, un certificat médical, qui ne comporte pas les raisons de l'arrêt, serait délivré pour justifier son absence.

Nous attirons également votre attention sur l'existence d'une aide spécifique à l'entourage appelée soutien familial. Il s'agit d'aider l'entourage à mieux aider le proche alcoolique. Nous vous conseillons d'y penser.

Sachez que vous et / ou votre mari pouvez nous contacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à 2h00 du matin ou au 0980 980 930 (Alcool Info Service, anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin. Nos écoutantes et écoutants vous accueilleront, écouteront, soutiendront en attendant d'être pris en charge et réorienteront au besoin.

Bon courage et cordialement.

---

### Autres liens :

- Adresses utiles du site Alcool info service